

N° D'ORDRE : 2017-80

MAIRIE DE SAINT MANDRIER SUR MER **E X T R A I T**

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
En exercice : 29
Présents : 24
Pouvoirs : 4
Excusés : 1
Absents : 0
Qui ont pris part
à la délibération : 27
Date de convocation : 05 Mai 2017.

SEANCE DU 12 MAI 2017

Etaient présents : M. VINCENT Gilles, Maire - M. BALLESTER Alain - MME MONTAGNE Françoise - M. HOEHN Gérard - MME ROURE Simonne - M. MARIN Michel - MME GIOVANNELLI Marie-France - M. KUHLMANN Jean - M. BOUVIER Rémy - M. VENTRE Jean-Claude - MME DEMIERRE Colette - MME ROUSSEAU Brigitte - M. TOULOUSE Christian - MME ESPOSITO Annie - M. CHAMBELLAND Michel - MME BALS Fabienne - MME PICHARD Laure (arrivée à 18H54) - MME MATHIVET Séverine - MME LABROUSSE Sylvie – M. GRAZIANI Frédéric - MME ARGENTO Katia - M. COIFFIER Bruno - M. PAPINIO Raoul - MME LEVY Séveryn.

Pouvoirs : M. BLANC Romain à M. Le Maire – MME DEFAUX Catherine à M. BALLESTER - M. LHOMME BERNARD à MME MONTAGNE - M. CORNU François à M. COIFFIER Bruno.

Excusé : M. POUMAROUX Jean.

Secrétaire de séance : MME ARGENTO Katia.

5- CHOIX DE L'ATTRIBUTAIRE DU MAPA RELATIF A LA REMISE EN ETAT DES PLAGES AVANT LA SAISON ESTIVALE

Suite à la consultation et à la réunion de la Commission de la Commande Publique qui s'est déroulée le 10 mai 2017, il convient d'autoriser Monsieur le Maire à entériner le choix du candidat pour les travaux de remise en état des plages avant la saison estivale.

Monsieur le Maire précise que ce marché sera conclu pour une durée allant de la date de notification à celle de réception sans réserve des prestations. Il pourra être renouvelé une fois un an par reconduction expresse.

Monsieur le Maire ajoute que ce marché est un marché avec un montant maximum annuel H.T. de 44 000 €.

Une seule entreprise a remis une offre dans les délais : PASINI SAS.

Au vu de l'analyse des offres et du bordereau des prix unitaires valant détail estimatif, la commission décide de retenir l'entreprise PASINI SAS, attributaire de ce marché relatif aux travaux de remise en état des plages avant la saison estivale pour un montant H.T de : 43 489.35 €.

Le Conseil Délibérant,

- OUI l'exposé de Monsieur le Maire ;
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU le Code des Marchés Publics ;
- VU le procès-verbal de la réunion de la Commission de commande publique du 10 mai 2017 ;

DECIDE A L'UNANIMITE

- D'attribuer le MAPA relatif à la remise en état des plages avant la saison estivale à l'entreprise PASINI SAS, pour un montant H.T. de : 43 489.35 €.

Fait à Saint-Mandrier-sur-Mer, le 15 Mai 2017, pour extrait conforme.

Signé : Le Maire,
Gilles VINCENT